



Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND
Mairie - Grézieu-la-Varenne
16 avenue Émile-Évellier
69290 Grézieu-la-Varenne

Paris, le 13/04/2026

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 69094_003_15

Madame la Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Route de Marcy, 69290 Grézieu-la-Varenne.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Lucas MANUEL

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 69094_003_15
ADRESSE DU SITE : Route de Marcy
COMMUNE : 69290 Grézieu-la-Varenne
DATE : 13/04/2026

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE

COMMUNE : Grézieu-la-Varenne

NOM DU SITE : 69094_003_Route de Marcy_15

CODE SITE : 69094_003_15

ADRESSE : Route de Marcy - 69290 Grézieu-la-Varenne

TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable

PROJET DE : Nouvelle antenne relais

**COORDONNÉES
GÉOGRAPHIQUES :** X = 783707.49, Y = 2086580.75
Longitude : 4.697917, Latitude : 45.754717

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Lucas MANUEL
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL : Imanuel@iliad-free.fr

ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	12
8. Déclaration ANFR	15
9. Plans du projet	16
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24

1. Synthèse et motivation du projet

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service très haut débit mobile et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribue à l'aménagement numérique des territoires ainsi qu'à sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile des abonnés et collectivités, plus du double en 5 ans (données ARCEP - 2ième trimestre 2025), et afin de contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires.

Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'augmentation de ces usages nécessite une infrastructure mobile adaptée et résiliente, permettant de bénéficier de dispositifs d'alerte comme Fr-Alert. Il s'agit d'un système d'alerte des populations permettant aux pouvoirs publics de diffuser simultanément des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans le périmètre d'une antenne située dans une zone concernée par un danger imminent.

Par ailleurs, la réalisation de cette infrastructure implique la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux(Génie Civil, Electricité), ... et indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne-relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600/3500 MHz, pour contribuer à la couverture de votre commune en 4G et 5G.

Ce projet consiste à installer un pylône support d'antennes. Les équipements techniques seront installés au sol.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneaux	
Azimuths (S1/S2/S3)		60° 210° 320°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
60°	4G 700 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	38.95 m	336.95 m	35.20 m	333.20 m	35.55 m	333.55 m	47.6	45.4	6° (4)
210°	4G 700 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	38.95 m	336.95 m	35.20 m	333.20 m	35.55 m	333.55 m	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
320°	4G 700 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	38.95 m	336.95 m	32.10 m	330.10 m	33.50 m	331.50 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	38.95 m	336.95 m	35.20 m	333.20 m	35.55 m	333.55 m	47.6	45.4	6° (4)

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

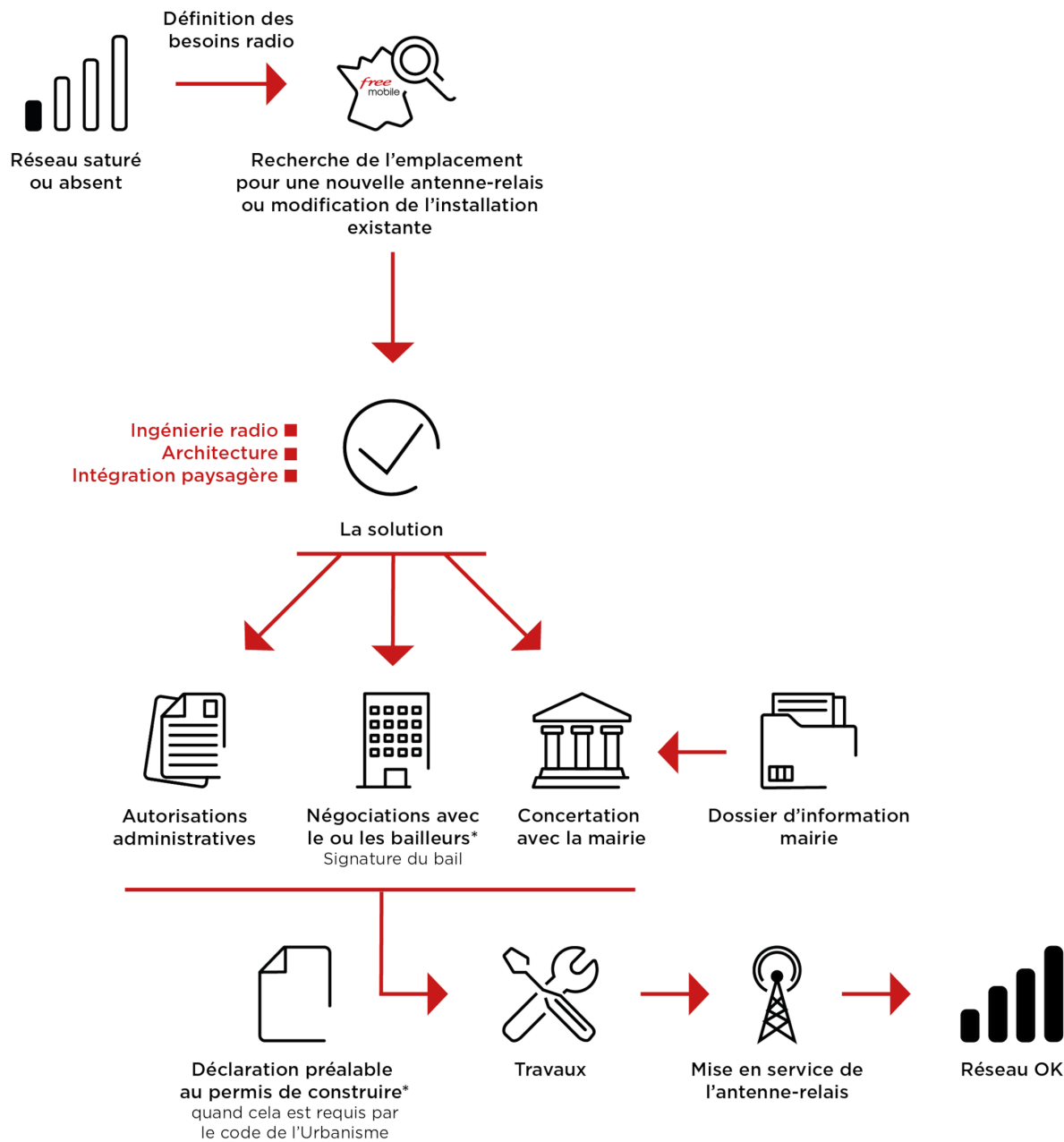
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Avril 2026
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Mai 2026
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2026
Mise en service (prévisionnel)	Mars 2027

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Route de Marcy
69290 Grézieu-la-Varenne

Coordonnées

Lambert II étendu

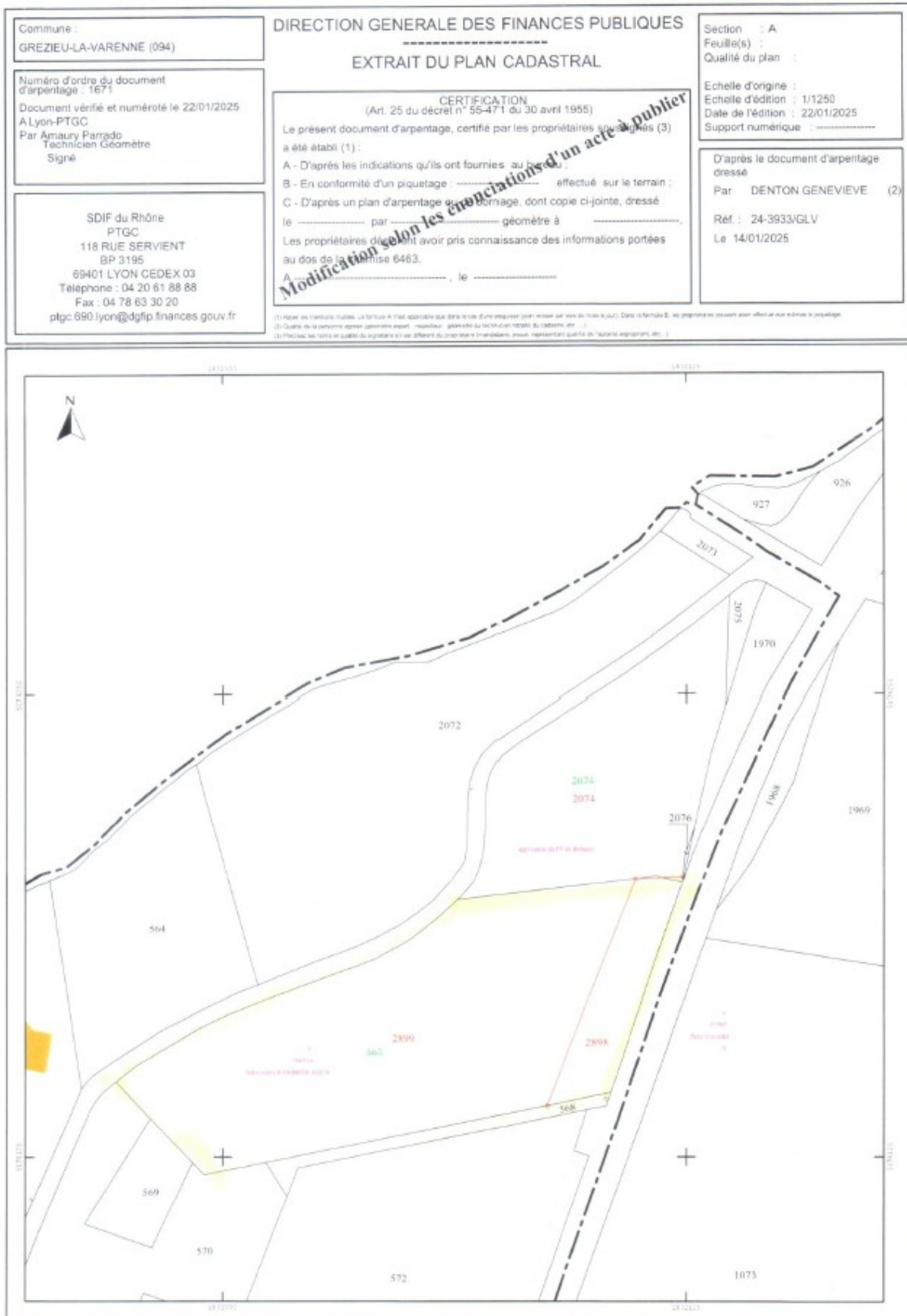
X = 783707.49
Y = 2086580.75

WGS 84

Longitude : 4.697917
Latitude : 45.754717

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

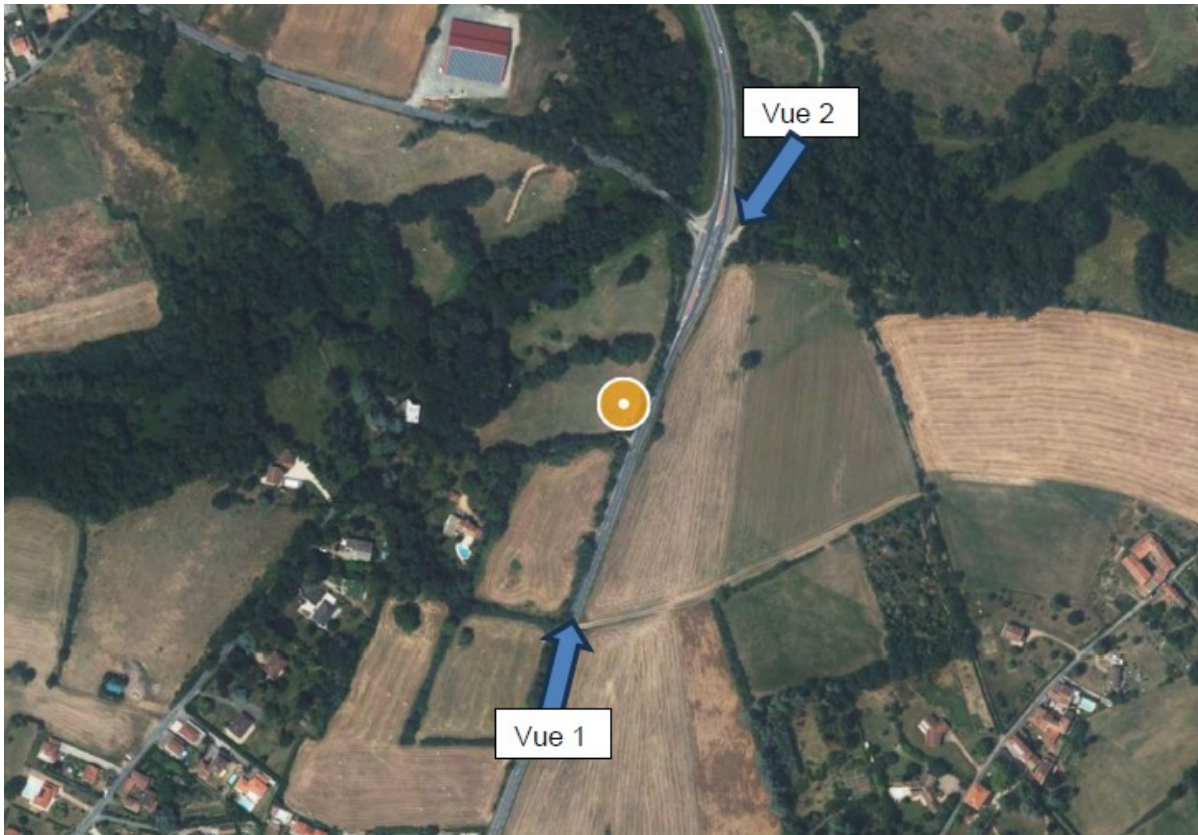


Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

RAS

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

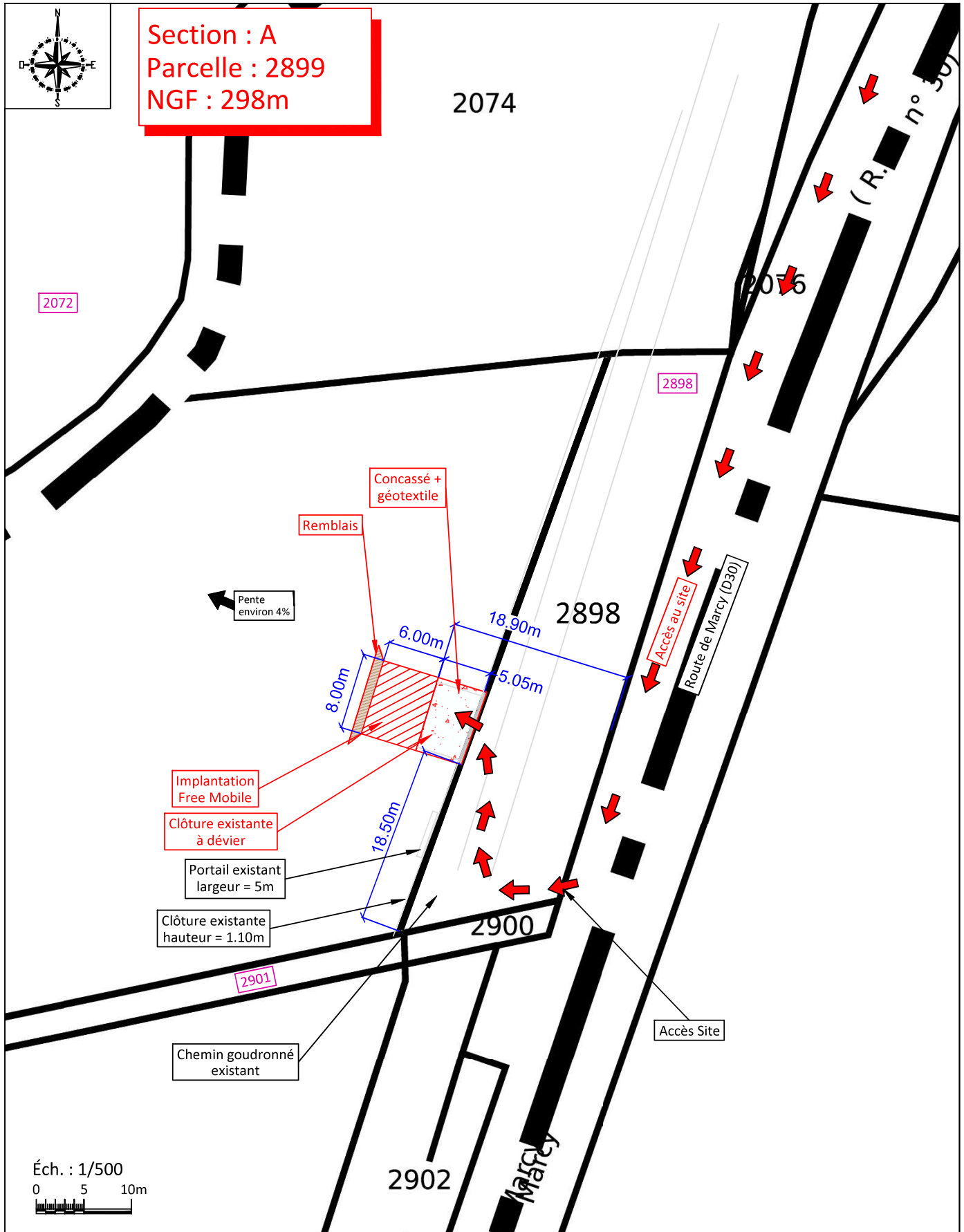
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet

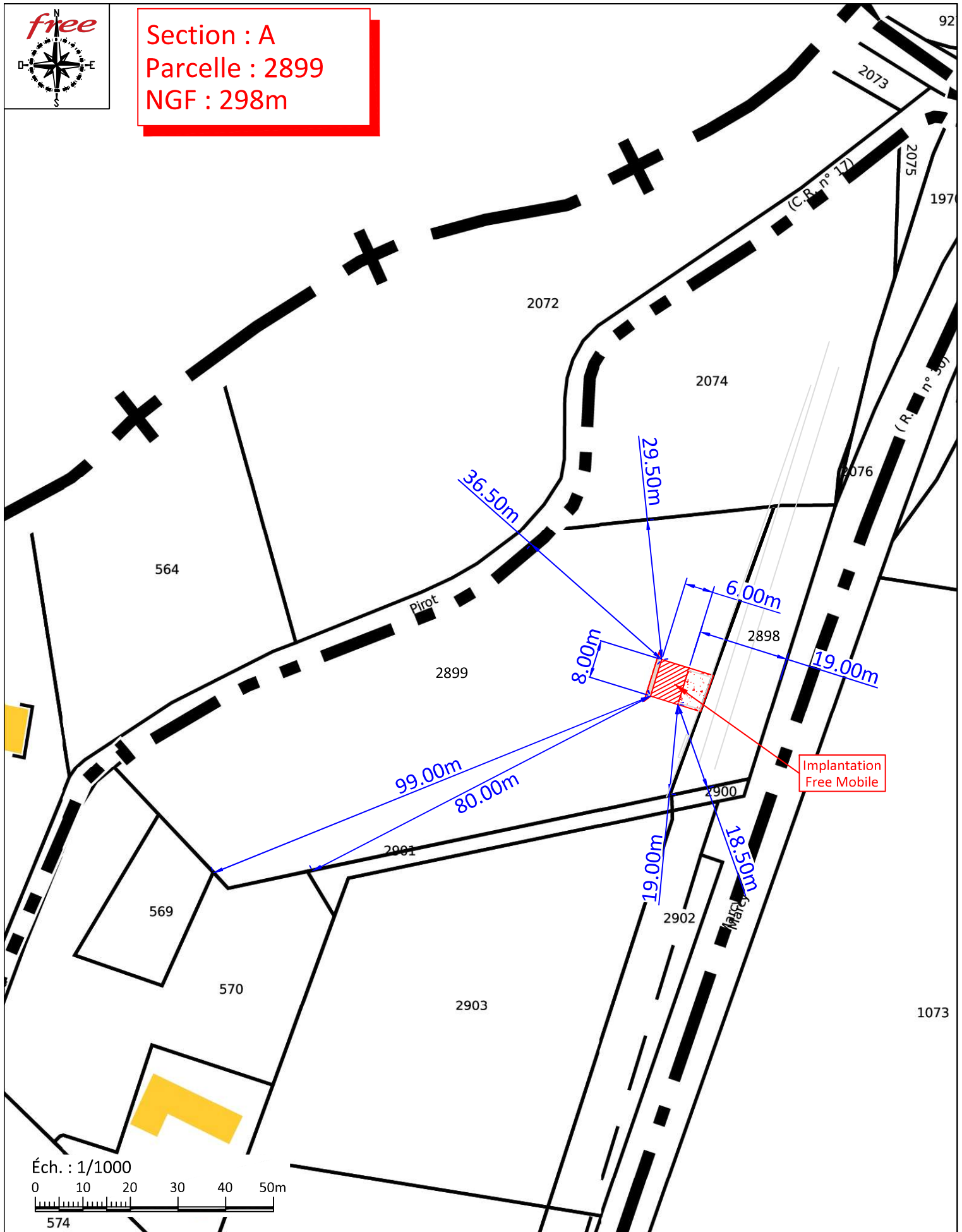


N° FOLIO : 02	69094_003_ROUTE DE MARCY_15	ID : 69094_003_15
	Route De Marcy	INDICE : A
	69290 - GREZIEU LA VARENNE	
	PLAN DE MASSE	
DOSSIER : DIM	FICHER : 69094_003_15_DIM	01/04/2026

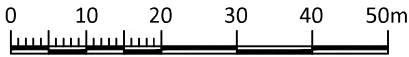
free



Section : A
Parcelle : 2899
NGF : 298m



Éch. : 1/1000



574

N° FOLIO : 03

69094_003_ROUTE DE MARCY_15

ID : 69094_003_15

free
mobile

Route De Marcy

INDICE : A

69290 - GREZIEU LA VARENNE

PLAN DE POSITIONNEMENT

free mobile

DOSSIER : DIM

FICHER : 69094_003_15_DIM

01/04/2026



Pente
environ 4%

Clôture existante
hauteur = 1.10m

NGF
298m
±0m

Éch. : 1/100



N° FOLIO : 05	69094_003_ROUTE DE MARCY_15	ID : 69094_003_15
	Route De Marcy	INDICE : A
	69290 - GREZIEU LA VARENNE	
	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	
DOSSIER : DIM	FICHER : 69094_003_15_DIM	01/04/2026



ANTENNES Ht : 2.80m				ANTENNES Ht : 0.70m	
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	HBA	HMA
1	60°	32.10m	33.50m	35.20m	35.55m
2	210°	32.10m	33.50m	35.20m	35.55m
3	320°	32.10m	33.50m	35.20m	35.55m

Surface par équipement		
Équipement	Dimensions	Surfaces
Baie technique	0.85 x 0.70	0.60
Pylône et équipements	Calculé graphiquement	7,45
Grillage	0.02x(8+8+6+6m)	0.56
Surfaces projetées totales :	8.61m² < 20.00m²	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pylône + antennes peints RAL 7003

Massif pylône en béton armé enterré au niveau du terrain naturel ne créant pas d'emprise au sol

Secteur 3
Antennes Free Mobile

Secteur 1
Antennes Free Mobile

Pente
environ 4%

Équipements
Free Mobile

Secteur 2
Antennes Free Mobile

Éclairage

Enceinte grillagée avec portillon
H : 2.00m

Chambre de tirage LIT

Tranchée FO
dans 2 fourreaux
Ø45mm

Dalle pour zone technique
ne créant pas d'emprise au sol

Zone technique
Free Mobile

Chemin de câbles

Emplacement possible
autre opérateur

Emplacement souhaité
Logette ENEDIS
(Free Mobile)

Tranchée des
adductions

NGF
298m
±0m

Éch. : 1/100



N° FOLIO : 06

69094_003_ROUTE DE MARCY_15

ID : 69094_003_15

**free
mobile**

Route De Marcy

INDICE : A

69290 - GREZIEU LA VARENNE

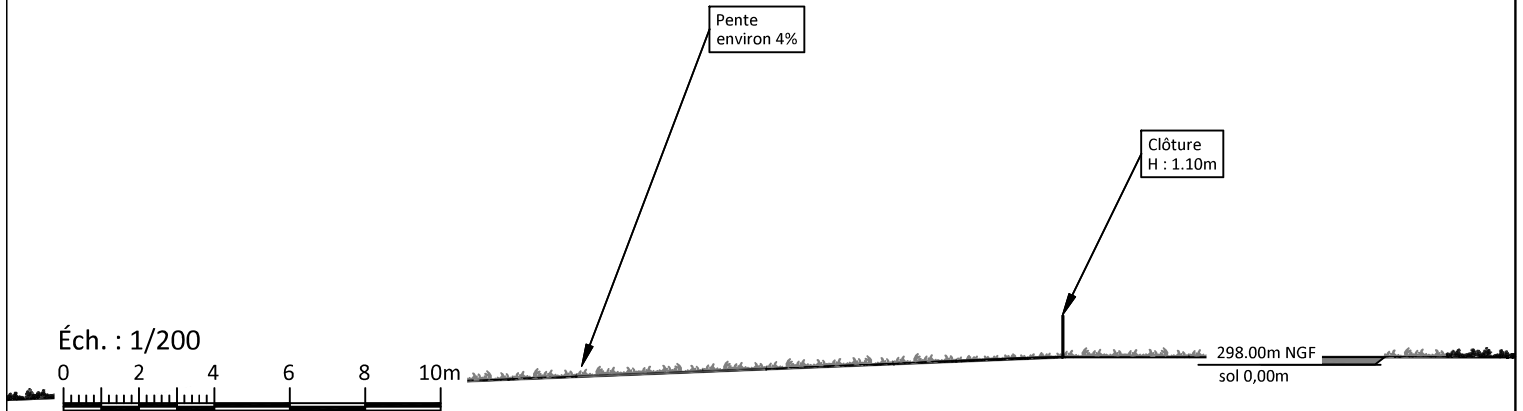
PLAN D'IMPLANTATION PROJET

free mobile

DOSSIER : DIM

FICHER : 69094_003_15_DIM

01/04/2026

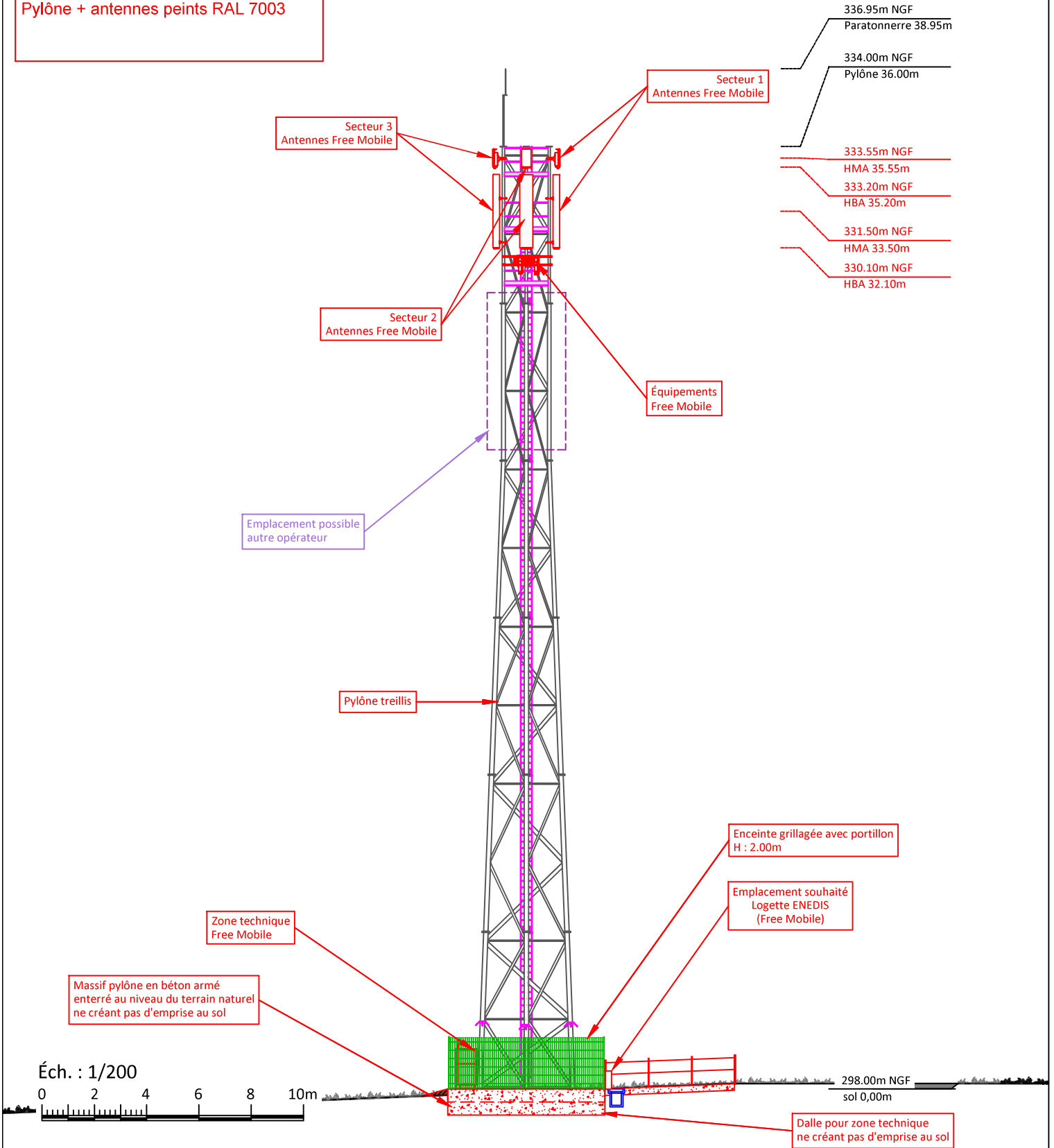


N° FOLIO : 07	69094_003_ROUTE DE MARCY_15	ID : 69094_003_15
free mobile	Route De Marcy	INDICE : A
	69290 - GREZIEU LA VARENNE	free mobile
	PLAN D'ELEVATION EXISTANT SUD-OUEST	
DOSSIER : DIM	FICHER : 69094_003_15_DIM	01/04/2026

ANTENNES Ht : 2.80m				ANTENNES Ht : 0.70m	
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	HBA	HMA
1	60°	32.10m	33.50m	35.20m	35.55m
2	210°	32.10m	33.50m	35.20m	35.55m
3	320°	32.10m	33.50m	35.20m	35.55m

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

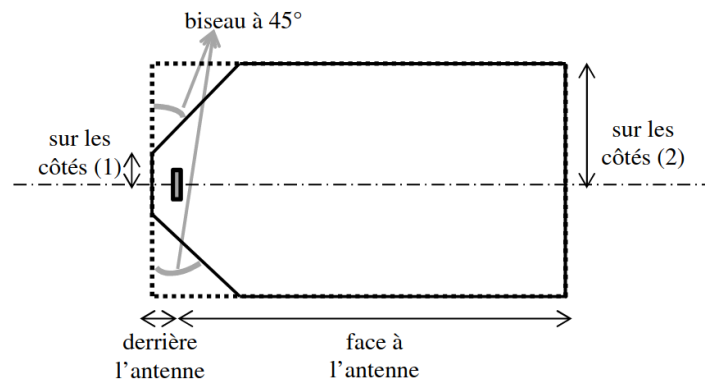
Pylône + antennes peints RAL 7003



N° FOLIO : 08	69094_003_ROUTE DE MARCY_15	ID : 69094_003_15
free mobile	Route De Marcy	INDICE : A
	69290 - GREZIEU LA VARENNE	free mobile
PLAN D'ELEVATION PROJET SUD-OUEST		
DOSSIER : DIM	FICHER : 69094_003_15_DIM	01/04/2026

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.